

Frontex:

Au-delà des frontières de l'UE

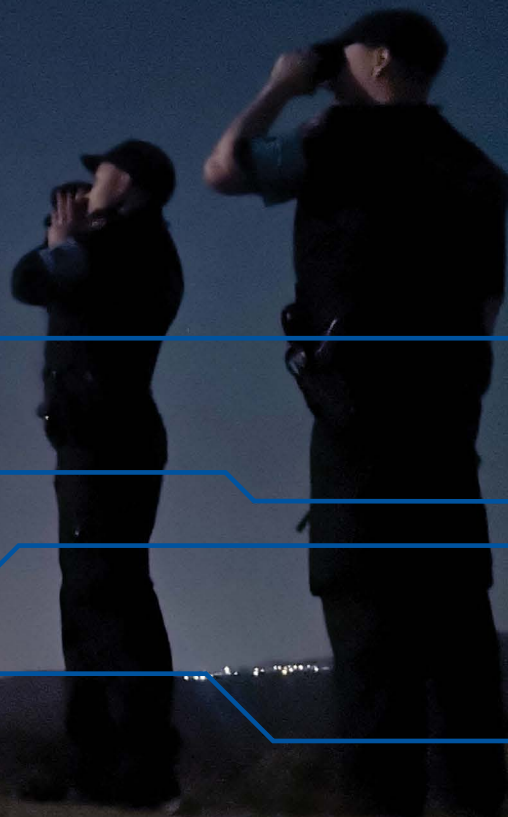
● **QUI** NOUS SOMMES

● **CE QUE** NOUS FAISONS

● **TÂCHES PRINCIPALES**

● **COMMENT** NOUS NOUS ENGAGEONS

● **OÙ** NOUS SOMMES



FRONT



EUROPEAN BORDER AND
COAST GUARD AGENCY

QUI NOUS SOMMES



Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, est l'une des agences spécialisées de l'Union européenne (UE). Elle a pour mission principale d'aider les États membres de l'UE et les pays associés à l'espace Schengen (dénommés conjointement les «États membres») à gérer les frontières extérieures de l'UE, à soutenir les retours et à lutter contre la criminalité transfrontalière.

L'Agence établit régulièrement des rapports à l'intention des autorités nationales par l'intermédiaire de son conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de plus de 30 représentants des autorités de garde-frontières et de garde-côtes des États membres de l'UE ayant souscrit à l'acquis de Schengen, de l'Irlande, des pays associés à l'espace Schengen et de la Commission européenne.

Pour la première fois de son histoire, l'Union européenne dispose de son propre service en uniforme doté de pouvoirs exécutifs: le contingent permanent du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Le contingent permanent est composé d'agents employés par Frontex et délégués par les États membres. Ils peuvent être déployés aux frontières extérieures de l'UE pour aider les autorités nationales à exécuter les tâches de garde-frontières et de garde-côtes ou les tâches liées au retour. Avec ses propres agents, Frontex est devenue un membre à part entière de la communauté mondiale des garde-frontières et des garde-côtes.

En collaboration avec les États membres, l'Agence s'efforce de renforcer la coopération avec les pays tiers et de relever ensemble les défis de la migration et de la sécurité des frontières. De même, l'Agence facilite les déplacements dans l'espace Schengen, la plus grande zone de libre circulation au monde.

La promotion de partenariats avec les pays tiers fait donc partie intégrante du mandat de Frontex et constitue l'une de ses priorités stratégiques. Frontex s'est engagée à développer une communauté de gestion des frontières très soudée, fondée sur le dialogue, l'échange de bonnes pratiques et la confiance.

Avec ses propres agents, Frontex est devenue un membre à part entière de la communauté mondiale des garde-frontières et des garde-côtes.

CE QUE NOUS FAISONS



Notre travail avec les pays tiers s'inscrit dans le cadre de la gestion européenne intégrée des frontières et repose sur l'apprentissage mutuel. Les ateliers techniques, les plateformes d'experts et les formations sont autant de moyens d'échanger des connaissances et des expériences dans des domaines liés à la gestion des frontières.

Nous soutenons et contribuons également à l'élaboration de solutions durables de gestion des frontières en collaborant avec des partenaires dans le cadre de projets financés par l'UE et de nos propres activités d'assistance technique. Notre priorité est de soutenir le développement de capacités durables et résilientes au-delà des frontières.

Le respect et la protection des droits fondamentaux sont au cœur de toutes les opérations de Frontex. Pour garantir le respect des droits fondamentaux et du droit international, l'Agence dispose d'un officier aux droits fondamentaux, une fonction indépendante dotée de 40 contrôleurs, qui coopère étroitement avec le forum consultatif sur les droits fondamentaux de Frontex et les partenaires européens et internationaux compétents.

Dans ce contexte, Frontex soutient également l'organisation d'activités de formation sur la lutte contre la traite des êtres humains et sur les droits fondamentaux en fournissant des experts et des conseils aux formateurs nationaux dans les pays tiers.

La dernière question urgente en matière de santé et de sécurité aux frontières a exigé, de la part de tous, des mécanismes de prévention, de détection précoce et de réaction en temps utile. À cet égard, Frontex est disposée à partager et à recenser, avec d'autres pays, les bonnes pratiques, les lignes directrices et les expériences en matière de garanties sanitaires dans la gestion des frontières.

Le respect et la protection des droits fondamentaux sont au cœur de toutes les opérations de Frontex.

Frontex dans l'UE

La coopération au sein de la famille de l'UE (ses institutions, organes et organismes) est cruciale pour Frontex, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Depuis Bruxelles, siège de nombreuses institutions de l'UE, la Commission européenne définit les paramètres fondamentaux de la coopération internationale de Frontex, tandis que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) contribue à la définition des priorités dans les relations extérieures de l'UE. Les activités de Frontex sont pleinement conformes aux politiques extérieures de l'UE et étroitement coordonnées avec la Commission, le SEAE et les délégations de l'UE concernées.



Frontex fait également partie du réseau des agences «Justice et affaires intérieures» de l'UE, qui comprend des agences travaillant de concert pour la sécurité des citoyens européens.

RÉSEAU DES AGENCES «JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES» DE L'UE

FRONTEX

FRA
EUROPEAN UNION AGENCY
FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

EUROPOL

**European Monitoring Centre
for Drugs and Drug Addiction**

euva
EUROPEAN UNION
AGENCY FOR ASYLUM

CEPOL

EUROJUST

EIGE
European Institute
for Gender Equality

EU-LISA

Dans ses activités liées aux fonctions de garde-côtes, Frontex coopère étroitement avec l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM).

EFCA
European Fisheries Control Agency

EMSA
European Maritime Safety Agency

TÂCHES PRINCIPALES



Connaissance et surveillance de la situation

Frontex surveille, collecte, analyse et fusionne les informations provenant de diverses sources pour comprendre ce qui se passe aux frontières extérieures de l'UE. Le cadre du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) permet un échange d'informations et une coopération opérationnelle en temps quasi réel. L'Agence et les États membres peuvent échanger des informations avec des pays tiers au moyen de tableaux de situation, y compris l'accès à certains produits des services de fusion d'EUROSUR sur la base d'accords bilatéraux ou multilatéraux spécifiques.

Évaluation de la vulnérabilité

Dans le domaine de l'évaluation de la vulnérabilité, Frontex échange des bonnes pratiques et de l'expertise avec des pays tiers qui disposent de mécanismes nationaux bien développés de contrôle de la qualité de leurs activités de gestion des frontières. L'Agence participe également aux efforts de renforcement des capacités afin de soutenir les pays tiers qui cherchent à mettre en place de tels systèmes de contrôle de la qualité ou à élaborer des plans d'urgence et de réaction en cas de crises au niveau national.



Analyse des risques

Frontex a étendu le concept de travaux d'analyse conjoints à un grand nombre de pays tiers partenaires. Les réseaux régionaux d'analyse des risques offrent la possibilité d'un partage mutuellement bénéfique d'informations et de connaissances, ainsi que d'analyses conjointes entre l'UE et les pays participants sur une base continue et structurée. La coopération par l'intermédiaire de ces réseaux permet également d'établir de nouveaux partenariats et de tester de nouveaux domaines de coopération.



Opérations conjointes et opérations polyvalentes

Frontex peut mener des activités opérationnelles avec des pouvoirs exécutifs sur le territoire de l'UE et des pays tiers qui ont conclu des accords de statut avec l'UE. En déployant le corps permanent européen, ainsi que des équipements techniques, l'Agence soutient les pays de l'UE et les pays tiers dans diverses tâches de gestion des frontières et des migrations, notamment le contrôle des frontières (surveillance et vérifications aux frontières), l'identification et l'enregistrement des migrants, le filtrage et le débriefing, ainsi que le soutien à l'exercice des fonctions de garde-côtes. Les opérations conjointes constituent un outil utile pour aider les pays partenaires à gérer les flux migratoires disproportionnés, détecter et prévenir la criminalité transfrontalière, contribuer au développement de la coopération européenne sur les fonctions de garde-côtes ainsi que pour apprendre les normes et pratiques communes de l'UE dans le cadre de leur travail quotidien.

Frontex peut mener ses activités opérationnelles avec des pouvoirs exécutifs sur le territoire des pays tiers ayant conclu des accords de statut avec l'UE.

Échange d'observateurs

Frontex peut déployer temporairement des experts de l'UE, agissant en tant qu'observateurs sans pouvoirs exécutifs, aux points de coordination établis aux points de passage frontaliers terrestres, maritimes et aériens entre les pays tiers sélectionnés. Les points de coordination constituent une plateforme d'échange d'informations pour la détection précoce de l'immigration clandestine et de la criminalité transfrontalière, facilitent la coopération en matière de contrôle des frontières et de surveillance maritime et encouragent l'apprentissage mutuel.

En accord avec l'État membre hôte ou le pays tiers participant, Frontex invite les partenaires des pays tiers à prendre part à ses opérations en tant qu'observateurs. Cela permet souvent d'obtenir de meilleurs résultats, car les observateurs constituent un lien important avec leurs autorités nationales. Ils apportent leur aide grâce à leurs compétences linguistiques et leur expertise professionnelle ou échangent des informations sur les routes migratoires et le mode opératoire des groupes criminels organisés.

Frontex invite les partenaires des pays tiers à participer en tant qu'observateurs à ses opérations.

Coopération en vue des retours

Frontex est un partenaire clé non seulement pour aider les États membres dans le cadre du retour des ressortissants de pays tiers, mais aussi pour fournir une assistance technique et opérationnelle aux pays tiers. Une mise en œuvre efficace et efficiente des retours nécessite une coopération avec les autorités au-delà de l'UE à chaque phase du processus de retour. C'est pourquoi nous offrons notre soutien dans la procédure d'identification, des cours de formation spécifiques axés sur les opérations de retour et des contrôleurs des retours, qui jouent un rôle essentiel pour garantir la pleine conformité des opérations de retour avec les normes de l'UE en matière de droits fondamentaux.

L'Agence peut également organiser des ateliers, des visites d'étude, des séminaires et des cours pour ses partenaires de pays tiers afin d'enrichir leurs connaissances et leur compréhension des procédures de l'UE en matière de retour, de réadmission et de réintégration, ainsi que sur le développement d'un système intégré de gestion des retours conforme aux meilleures normes de l'UE et dans le plein respect des droits fondamentaux tout au long des différentes procédures.

De surcroît, Frontex met également en place son programme de réintégration, dans le prolongement des principales activités du programme européen de retour et de réintégration (ERRIN) financé par l'UE. Ce programme comprendra des services de réintégration pour les personnes faisant l'objet d'un retour volontaire et non volontaire de tous les États membres, ainsi que des projets de renforcement des capacités et des conseils en matière de retour. Ces activités seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les États membres, les organisations internationales et les partenaires de réintégration dans le monde entier.

Une mise en œuvre efficace et efficiente des retours nécessite une coopération avec les autorités au-delà de l'UE à chaque phase du processus de retour.



Lutte contre la fraude documentaire

Frontex recherche des partenariats avec des pays tiers pour la détection des documents frauduleux. Frontex va reprendre le système «Faux documents et documents authentiques en ligne» (FADO), lequel permettra d'améliorer les capacités de formation de l'Agence en matière de détection des documents frauduleux au profit des pays tiers. La coopération avec les pays tiers dans ce domaine sera également rendue possible par d'autres systèmes, notamment le système de documents de bibliothèque électronique Interpol de Frontex (FIELDS).

Lutte contre la criminalité transfrontalière

L'engagement croissant avec les pays tiers ouvre de nouveaux domaines de coopération opérationnelle dans le cadre de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT). L'EMPACT est un instrument permanent et privilégié de l'UE pour la lutte contre la criminalité grave et organisée, qui réunit les services répressifs des États membres, les agences européennes et les organisations internationales pour renforcer conjointement les frontières et la sécurité intérieure de l'Europe. Dans le cadre de l'EMPACT, Frontex invite également les pays tiers à participer aux journées d'action commune (JAD). Les JAD visent à garantir une approche interagences et à établir des liens entre la collecte d'informations, la détection, l'appréhension et les enquêtes complémentaires, tant à l'intérieur qu'aux frontières. Chaque JAD se concentre sur des domaines spécifiques de la criminalité, des modes opératoires, certaines zones et certains itinéraires, des points de passage frontaliers et des tronçons de frontières.





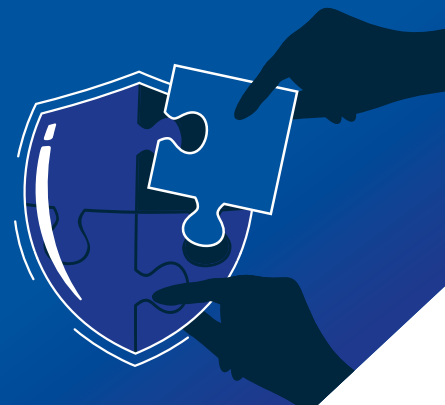
Recherche et innovation

Frontex évalue les derniers développements technologiques, réalise des études de marché, cherche à harmoniser les normes au niveau mondial, développe et teste conjointement de nouveaux produits, promeut l'interopérabilité et encourage l'innovation pour améliorer l'efficacité du contrôle des frontières. Dans la dimension externe, Frontex promeut les connaissances et l'expérience à l'échelle de l'UE, et tire également des enseignements de l'expertise et du savoir-faire des partenaires de pays tiers.

ETIAS

La Commission européenne, les États membres et trois agences de l'UE (eu-LISA, Europol et Frontex) se préparent à lancer le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) d'ici à la fin de 2022. Pour assurer le succès de sa mise en œuvre, nous travaillerons avec les pays tiers exemptés de l'obligation de visa afin de veiller à ce que leurs citoyens soient correctement informés et puissent bénéficier du système ETIAS pour accélérer leurs voyages.

COMMENT NOUS NOUS ENGAGEONS



Accords de statut

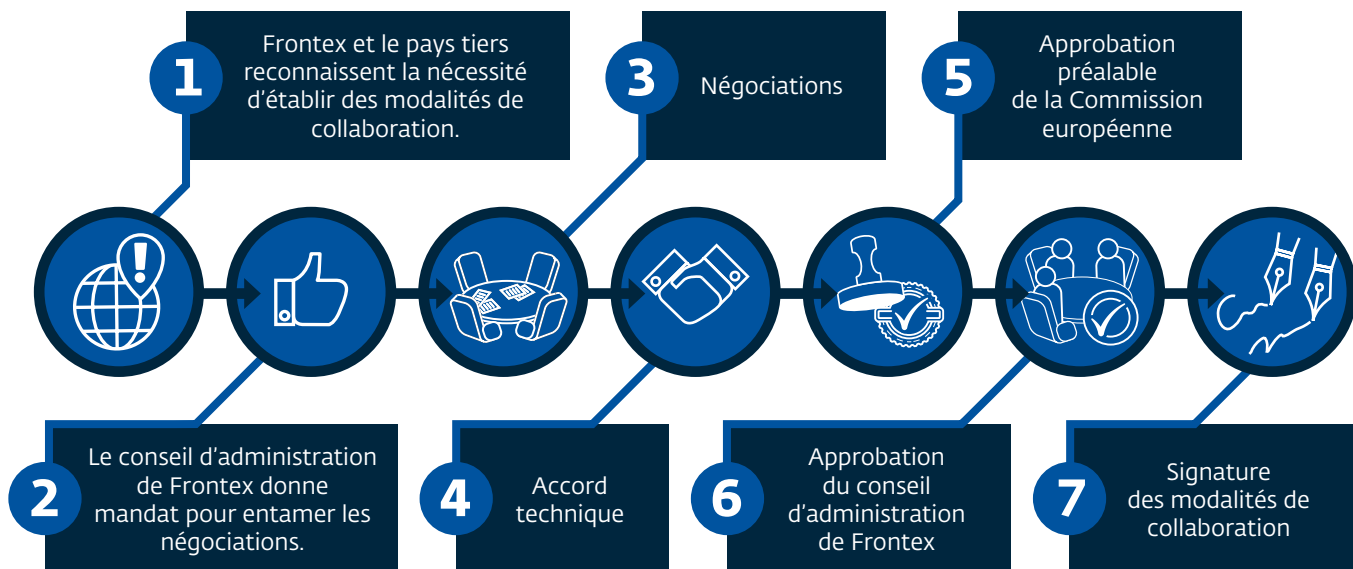
Les accords de statut constituent le cadre juridique par lequel l'Agence peut aider les pays tiers à gérer leurs frontières et déployer des équipes de garde-frontières et de garde-côtes européens sur leur territoire. Les accords de statut sont lancés et négociés par la Commission européenne, avec l'autorisation du Conseil de l'UE et l'approbation du Parlement européen.

Les agents du corps permanent déployés par Frontex dans le cadre d'un accord de statut peuvent exercer des pouvoirs exécutifs, c'est-à-dire les pouvoirs nécessaires pour accomplir les tâches requises pour le contrôle des frontières effectué sur le territoire du pays tiers partenaire en présence d'agents nationaux. Leurs tâches sont définies et convenues avec le pays tiers hôte dans un plan opérationnel spécifique. Ce document établit la portée et le calendrier de l'opération, les tâches et les pouvoirs des membres des équipes ainsi que les mesures pratiques liées au respect des droits fondamentaux et à la protection des données.

Les agents du corps permanent déployés par Frontex dans le cadre d'un accord de statut peuvent exercer des pouvoirs exécutifs.

Modalités de collaboration

Les modalités de collaboration constituent le plus haut niveau d'engagement de Frontex envers les pays tiers pour une coopération technique et opérationnelle à long terme dans le cadre des attributions de l'Agence. Ces modalités précisent le champ d'application, la nature et l'objectif de la coopération, ainsi que les dispositions relatives au respect des droits fondamentaux et à la protection des données, conformément au droit de l'Union et au droit international. Les modalités de collaboration n'ont pas le statut d'accords internationaux et sont conclues par l'Agence pour définir la coopération technique et opérationnelle. Toutes les modalités de collaboration conclues sont disponibles sur le site web de Frontex: www.frontex.europa.eu.



Visites de familiarisation

Frontex accueille régulièrement des délégations internationales au siège de l'Agence à Varsovie (Pologne) et dans ses principales zones opérationnelles. Grâce à des visites sur place et des échanges avec des experts, les participants peuvent se familiariser avec le mandat de l'Agence, ses méthodes de travail et ses activités, ainsi qu'avec les principes fondamentaux de la gestion européenne intégrée des frontières. Ces visites de familiarisation sont l'occasion d'apprendre à connaître Frontex et d'explorer des domaines potentiels pour favoriser le dialogue et la coopération.

Frontex accueille régulièrement des délégations internationales au siège de l'Agence à Varsovie (Pologne) et dans ses principales zones opérationnelles.

Réseaux de formation

Frontex échange ses connaissances et son expertise dans le domaine de l'éducation et de la formation des gardes-frontières avec les autorités nationales des pays tiers. Pour mieux comprendre les besoins des autorités et assurer la durabilité de la formation, l'Agence développe également une coopération structurée avec les institutions nationales de formation qui constituent le réseau des académies du partenariat Frontex. Ce réseau comprend déjà des établissements de formation d'un certain nombre de pays tiers et Frontex entend accueillir de nouveaux membres dans un avenir proche.

Renforcement des capacités

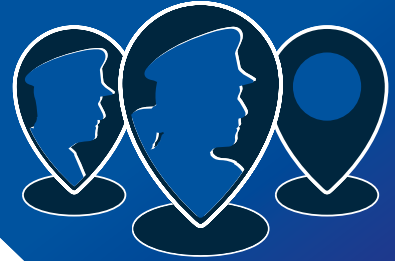
Les projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays tiers constituent une part importante de la coopération internationale de Frontex. Grâce à un ensemble adapté d'activités, l'Agence vise à soutenir le développement de solutions durables pour la gestion des frontières et des migrations dans les pays tiers prioritaires. Frontex développe son travail d'assistance technique au moyen de projets financés par l'UE, de ses activités d'assistance technique financées par des fonds propres et en apportant un soutien externe aux programmes financés par l'UE.

Les projets contribuent à créer la confiance, à améliorer la compréhension des partenariats structurés et à permettre l'échange de pratiques dans le domaine de la gestion intégrée des frontières.



Depuis des années, Frontex met en œuvre des projets à couverture régionale. Ces projets contribuent à créer la confiance, à améliorer la compréhension des partenariats structurés et à permettre l'échange d'expériences et de pratiques dans le domaine de la gestion intégrée des frontières. Par exemple, en Afrique et au Levant, l'Agence vise à encourager la coopération bilatérale et régionale. D'autre part, dans les Balkans occidentaux, l'Agence promeut les normes et les meilleures pratiques de l'UE en matière de gestion intégrée des frontières, aide la région sur la voie de l'adhésion à l'UE et soutient les capacités des autorités à faire face aux défis frontaliers et migratoires.

OÙ NOUS SOMMES



Frontex est présente sur le territoire des pays voisins de l'UE. En 2021, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie ont autorisé l'Agence à mener des opérations dans le cadre d'accords de statut. Dans le plein respect de la souveraineté nationale, Frontex a déployé les agents de son contingent permanent et le personnel participant aux opérations, ainsi que des voitures de patrouille, des hélicoptères et d'autres équipements pour aider à détecter les activités criminelles telles que le trafic de personnes, la traite des êtres humains, la fraude documentaire et la contrebande de véhicules volés, de drogues illégales, d'armes et de produits soumis à accises.

Indépendamment de la présence opérationnelle, Frontex collabore également avec les États membres et les pays tiers par l'intermédiaire des différents réseaux d'officiers de liaison.

- **Officiers de liaison Frontex détachés dans des pays tiers**

Les officiers de liaison Frontex détachés dans les pays tiers facilitent la coopération entre les autorités chargées de la gestion des frontières du pays hôte et Frontex dans divers domaines du mandat de l'Agence. Ces officiers sont installés dans les locaux de la délégation de l'UE dans le pays hôte et, le cas échéant, peuvent également avoir un mandat régional. En 2021, Frontex avait déployé six officiers de liaison en dehors de l'UE.

- **Officiers de liaison de pays tiers auprès de Frontex**

Dans le cadre d'accords réciproques, les autorités des pays tiers peuvent également déployer des officiers de liaison auprès de Frontex et les baser dans leurs ambassades bilatérales à Varsovie, en Pologne. Une fois déployés, Frontex les associe aux activités pertinentes.

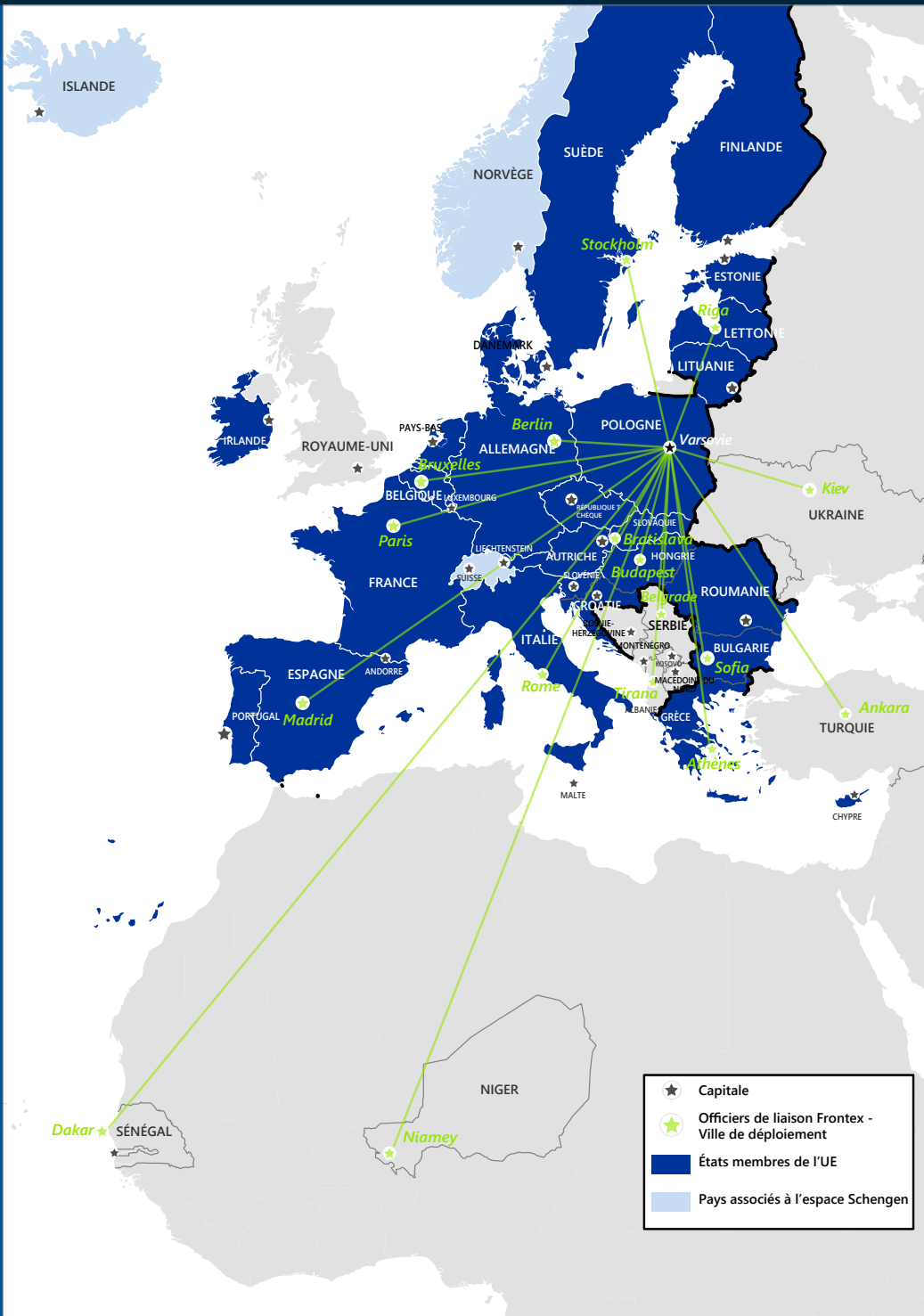
- **Officiers de liaison «retour» européens**

Lorsque Frontex ne déploie pas d'officier de liaison ayant un profil «retour» spécifique, elle aide les États membres à déployer des officiers de liaison «retour» européens (EURLO) dans les pays tiers. Les EURLO sont des officiers de liaison «immigration» des États membres déployés par leurs autorités nationales compétentes en matière de retour et leur rôle consiste à faciliter la coopération entre tous les États membres et le pays tiers hôte sur les questions liées au retour, ainsi qu'à soutenir les activités de l'Agence dans ce domaine.

Officiers de liaison Frontex déployés jusqu'en 2021

Cette carte et son contenu n'impliquent de la part de Frontex aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire ou ville, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Frontex décline toute responsabilité en ce qui concerne les limites, noms et désignations utilisés sur la carte.

* Cette appellation s'entend sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et à l'avis de la CPI sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.



Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
Plac Europejski 6, 00-124 Varsovie, Pologne

Tél. +48 22 205 95 00
Fax +48 22 205 95 01
frontex@frontex.europa.eu
www.frontex.europa.eu

© Agence européenne de garde-frontières et de
garde-côtes (Frontex), 2021

Impression:
TT-07-21-056-FR-C
ISBN 978-92-9467-277-3
doi: 10.2819/463557

PDF:
TT-07-21-056-FR-N
ISBN 978-92-9467-262-9
doi: 10.2819/976144

FPI 21.0004